

Les subsides

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, voilà une question bien curieuse, pour ne pas dire malicieuse. Le député sait fort bien que des représentants de chaque parti ont l'occasion de prendre la parole. Et il sait également que le vice-premier ministre est tous les jours à la Chambre pendant la période des questions pour répondre au leader du NPD à la Chambre ou à n'importe quel autre député. Le fait qu'un député participe ou ne participe pas à un débat ne mérite même pas d'être relevé. Je pourrais, quant à cela, lui renvoyer la balle: Pourquoi devrions-nous subir le discours de son chef? Pourquoi le député n'est-il pas intervenu lui-même au nom de son parti?

M. Deans: Je ne parle pas de la présence ou de l'absence du vice-premier ministre, mais de la réponse qu'il nous a donnée pendant deux semaines lorsqu'il nous a rappelé que lui, et lui seul, avait été chargé par le premier ministre (M. Mulroney) de répondre aux questions sur les conflits d'intérêts. Maintenant que nous avons du pain sur la planche, que nous avons des questions auxquelles pourrait répondre le vice-premier ministre, il ne daigne même pas se montrer.

M. le Président: A l'ordre. Ces commentaires sont antiréglementaires, de toute évidence.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, voilà une preuve que le député n'a pas le sens des responsabilités puisqu'il anticipe déjà ce qui va se passer pendant le restant de la journée. Connaît-il le nom de nos intervenants? A-t-il en main une liste des députés qui parleront au cours de ce débat? Je serai heureux qu'il me remette cette liste, à moi aussi; j'en serais ravi.

M. Deans: Je le ferai volontiers.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole pour poser une question.

M. Kaplan: Puisque nous avons maintenant la possibilité d'interroger le leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le Président, je tiens à profiter de l'occasion pour tenter d'aller au fond des choses sur cette question des allégations sans preuves. Je n'ai pas de déclarations assermentées qui constitueraient des éléments de preuve admissibles devant un tribunal. Cependant, comment le ministre peut-il persister à déclarer jour après jour qu'on lance des allégations sans preuve quand des déclarations ont été faites par des personnes sérieuses comme Anton Czapka et Trevor Eyton, déclarations que le gouvernement n'a pas contestées? Il y a eu les renseignements financiers au sujet des compagnies en cause. De toute évidence, cela constitue des faits suffisants du point de vue du Parlement. Comment le ministre peut-il dire qu'il n'y a pas de preuve que de l'argent a été emprunté d'une banque de Corée ou qu'il l'a été par l'intermédiaire de la société Magna International ou de Brascan? Quels sont les faits qu'il faudrait démontrer pour que le gouvernement ait la charge de blanchir la réputation du ministre? Voilà ce que je voudrais savoir. Quelles preuves le gouvernement veut-il que nous lui fournissions pour qu'il se décide enfin à appliquer ses propres directives en matière de conflits d'intérêts?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les propos du député de York-Centre (M. Kaplan) démontrent sans conteste ce que j'avance. Personne n'aurait pu l'exprimer mieux qu'il vient de

faire lui-même. Je l'ai dit, une foule de déclarations ont été faites au sujet de ce qui a pu transpirer ou non au sujet de certaines transactions, pas nécessairement celles du ministre. Cependant, je pense qu'en tant qu'ancien solliciteur général, le député comprend la nécessité d'agir équitablement. Il serait le premier à défendre cette proposition précise. On ne peut affirmer qu'on s'est conformé au code d'éthique et, du même souffle, insinuer qu'on a violé ce code d'une façon flagrante. La motion précise qu'il y a eu conflit d'intérêts flagrant, sans pour autant en préciser exactement la nature. Je pourrais déclarer que le député est incompetent. Cela constituerait-il une accusation pouvant faire l'objet d'un débat à la Chambre? Évidemment pas. Je devrais fournir les raisons pour lesquelles la Chambre devrait estimer le député incompetent. Cette motion ne renferme rien de tel.

En toute justice, le député doit comprendre que cette motion fait écho à toute une série de déclarations sans le moindre rapport avec le code d'éthique; elle donne à entendre que certains gestes ont peut-être été posés. Quoi qu'il en soit, elle ne renferme aucune accusation précise à l'effet qu'il y a eu conflit d'intérêts; et personne à la Chambre n'a jamais été prêt à formuler cette accusation.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, du hall, j'ai cru entendre l'honorable leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) déclarer quelque chose à l'effet que le Parlement avait été temporairement détourné des questions primordiales pour la nation. Peut-être ai-je mal entendu mais sinon, je voudrais lui demander ce qui, à son avis, est plus capital pour la nation que l'intégrité du gouvernement. Nous, de l'opposition, sommes les premiers à affirmer que d'autres secteurs d'activités gouvernementale auraient pu être examinés au cours des deux dernières semaines. Pourquoi le gouvernement a-t-il tardé si longtemps avant de demander l'enquête que nous obtenons aujourd'hui? Elle vient deux semaines trop tard. La Chambre aurait pu se consacrer à d'autres sujets pendant ce temps. A mon avis, le gouvernement a tout simplement attendu que l'opinion publique soit alarmée au point qu'il s'est senti forcé d'agir. Qu'est-ce qui est plus essentiel que l'intégrité du gouvernement?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est là, je suppose, l'essence de mes propos. J'ai énuméré les procédures existant pour l'examen de ces questions par le Parlement. On ne peut pas en discuter par ce que j'appellerai la motion inconsidérée dont nous devons maintenant débattre. Des allégations sont lancées qui ne reposent sur rien de substantiel. L'opposition continue de recourir à de telles allégations. Je crois que les Canadiens attendent de nous que nous abordions les problèmes cruciaux auxquels est confronté le pays. J'aurais cru mon vis-à-vis capable de comprendre que si l'opposition décide, comme elle l'a fait, que c'est tout ce dont elle veut parler et procède sans discernement, et sans porter d'accusation, c'est une méthode déplorable de mener les affaires de la Chambre. Il existe des moyens de régler la question selon les règles et je les ai énumérés. J'espère que le député les lira.